

// BÉNÉFICIAIRES

⇒ Associations sportives, socio-éducatives et culturelles.

// NATURE DU PROJET

- ⇒ Acquisition d'équipements et de matériels à vocation sportive, socio-éducative et culturelle ;
- ⇒ Construction, rénovation, extension, mise en accessibilité des équipements sportifs, socio-éducatifs et culturels.

// MODALITÉS D'INTERVENTION FINANCIÈRE

- ⇒ Taux : 20 % d'une dépense subventionnable **comprise entre 15 000 € et 150 000 € TTC** ;
- ⇒ Pour la mise en accessibilité, la dépense subventionnable minimum est de **3 000 € TTC**.

// PIÈCES À FOURNIR

- ⇒ *Note de présentation* ;
- ⇒ *Devis* ;
- ⇒ *Plan de financement* ;
- ⇒ *Plans (en cas de travaux)*.

// DÉPÔT DE LA DEMANDE

Demande d'aide à déposer sur <https://subventions.morbihan.fr> avant le démarrage des investissements.

Contact :

Direction de l'action territoriale et de la culture

Service de l'action territoriale

Hôtel du département

2, rue de Saint-Tropez CS 82400

56009 Vannes cedex

Tél. : 02 97 54 80 26